

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 30 avril 2026 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé au titre de l'année 2026 pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels (CAEGADV)

NOR : SFHA2630156A

La ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu les articles D. 312-111 à D. 312-122 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2024-347 du 15 avril 2024 relatif au diplôme d'État du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2024 relatif au diplôme d'État du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2023 modifié fixant la rémunération des personnes participant à des activités de certification exercées à titre accessoire dans le champ de diplômes de santé et de travail social ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2026 portant ouverture au titre de l'année 2026 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels (CAEGADV),

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du diplôme d'État du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels pour l'examen organisé au titre de l'année 2026 est composé ainsi qu'il suit :

- Monsieur Jean-Benoît DUJOL, directeur général de la cohésion sociale (75 Paris), ou son représentant, président ;
- Monsieur Pascal AYMARD, inspecteur pédagogique et technique des établissements et services pour les personnes déficientes visuelles, Direction générale de la cohésion sociale (75 Paris) ;
- Monsieur Éric OBYN, professeur de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris) ;
- Monsieur Olivier HERNOUT, professeur de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels, CEDV Santifontaine (54 Nancy) ;
- Monsieur Reynald BRIAND, professeur de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels, Institut public Orens (44 Nantes) ;
- Madame Caroline TREFFÉ, responsable de formation, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (92 Suresnes) ;
- Madame Nathalie ZOZIME, inspectrice de l'Éducation nationale (972 Martinique).

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 1.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 30 avril 2026.

Pour la ministre déléguée et par délégation :

Le sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées,
Arnaud FLANQUART